

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 37 (1901)

Heft: 45

Anhang: Aux membres du corps enseignant de la Suisse romande : supplément à L'éducateur

Autor: Le bureau du Comité central de la Société pédagogique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Supplément à l'Éducateur.

Le Bureau du Comité central de la Société pédagogique

aux membres du corps enseignant de la Suisse romande.

CORCELLES, NEUCHÂTEL, le 15 novembre 1901.

M

Nous avons l'avantage de vous annoncer que l'*Agenda des écoles* (Année 1902) va paraître. Cédé en 1897 par son fondateur, le regretté F. Payot, à la Société romande, il a subi dès lors d'heureuses transformations. Considérablement amélioré, de façon à être toujours plus utile aux instituteurs et institutrices, il a l'avantage de conserver son prix minime de fr. 1,50. Nous faisons un appel pressant à tous nos collègues en les priant de bien vouloir considérer que le bénéfice est entièrement versé dans la **Caisse de secours** et que par conséquent plus il y aura d'Agendas placés, plus aussi la part des veuves et des orphelins sera grande. L'Agenda est non seulement utile, presque nécessaire aux membres du Corps enseignant de tous les degrés, mais il rend des services incontestables et incontestés à tout le monde. Instituteurs, institutrices, un peu de propagande en faveur de l'Agenda, et sans beaucoup de sacrifices et de peines, nous aurons le plaisir et le bonheur de faire du bien à nos frères frappés par le malheur.

Au nom du Bureau du Comité central de la Société pédagogique romande :

Le gérant,

C. PERRET.

Le secrétaire,

F. HOFFMANN.

Le président,

L. LATOUR.

Les comités des Sociétés pédagogiques de Vaud, de Genève, de Neuchâtel et du Jura bernois, la Société fribourgeoise d'éducation, la Société valaisanne d'éducation, la Société des instituteurs du Valais romand recommandent chaleureusement le placement de l'Agenda des écoles.

Au nom de la Société pédagogique genevoise :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
CH. MÉGARD.	L. BAATARD.

Au nom de la Société pédagogique neuchâteloise :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
D. MOUCHET.	A. THIÉBAUD.

Au nom de la Société pédagogique jurassienne :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
JOS RAIS.	L. FROMAIGÉAT.

Au nom de la Société fribourgeoise d'éducation :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
E. GREMAUD.	A. CRAUSAZ.

Au nom de la Société valaisanne d'éducation :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
E. NAVILLE.	F. GIROUD.

Au nom de la Société des instituteurs du Valais romand :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
A. MICHAUD.	F. BLANCHUT.

Au nom de la Société pédagogique vaudoise :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
M. COLLET.	J. CLOUX.

NB. La correspondance, les envois d'argent, les demandes de renseignements concernant l'Agenda des écoles doivent être adressés à M. Ch. Perret, gérant de l'Éducateur, Le Myosotis, Lausanne.

BREVET DE COMMERCIALISATION

Timbre
de
2 centimes

Monsieur